

ÉDITORIAL

par Marie-Noël Beauchesne

Ce numéro 4 de *Travail-Emploi-Formation* rassemble des résultats d'études récentes sur les transformations des politiques sociales, études menées par des chercheurs du Centre TEF de l'ULB, seuls ou en collaboration avec d'autres chercheurs, provenant de divers instituts européens; une contribution canadienne renforce le caractère comparatif des travaux ici présentés.

En effet, l'aspect comparatif constitue l'une des originalités de la livraison; dans deux cas, en effet, il s'agit d'études réalisées sur plusieurs pays européens: E. Krzeslo se penche sur «les nouvelles formes d'emploi», manifestant ou occultant le «risque social» vécu par l'ensemble des travailleurs précaires mis au travail dans des conditions de plus en plus dégradées; C. Lévy offre une synthèse de la recherche sur les «minima sociaux» et notamment, la construction d'espaces de non-droit que l'étude met en évidence. Par ailleurs, deux articles concernent des territoires spécifiques, l'un la Belgique, l'autre le Canada, tout en nous offrant des effets de perspective et d'approfondissement. Ils traitent de la déstructuration du système de protection sociale tel qu'induite par les politiques de territorialisation au service de populations «ciblées» par l'aide sociale (M. Hamzaoui), ou manifestée sous son aspect paradoxal, s'agissant de la réduction de la «dépendance» de ces mêmes populations par l'obligation faite de l'entrée dans l'emploi; ce dernier trait assez général est encore plus évident, dès lors que la catégorie de genre a été occultée dans la définition des critères, tout comme pervertie, la notion d'emploi offert (L. Boivin).

L'objet d'études poursuivi dans les quatre contributions présentées n'implique pas ici répétition, même si les constats sont bien souvent analogues pour chacun des champs couverts par l'analyse. Celle-ci permet de rendre compte d'évolutions qui, initiées le plus souvent à bas bruit dans les pays de l'Union européenne, - si l'on fait exception des mesures prises par le gouvernement Thatcher au Royaume-Uni au cours des années 1970 -, émergent à un moment donné avec un statut légal, alors qu'il s'agissait

d'abord de simples mesures dérogatoires. On assiste ainsi à une véritable hémorragie conduisant à une perte de contenu et de sens s'agissant des instruments construits progressivement après la seconde guerre mondiale en matière de protection sociale et insidieusement dégradés à partir des années 1980. Pire, la rationalité économique, qui est censée conduire les politiques qui instaurent ces mesures, devient le maître mot qui les justifie, occultant ici aussi que cette rationalité n'est autre que la logique d'un marché dérégulé. Sans doute, y aurait-il à pousser encore la réflexion, à s'interroger sur les difficultés rencontrées par les forces syndicales pour construire des rapports de forces qui naguère leur ont permis de négocier les rémunérations et l'ensemble des conditions de travail, tout comme sur les stratégies des États membres trop souvent acculés à accepter une dérégulation qui leur laisse de moins en moins de champ pour répondre aux besoins de leurs ressortissants, abandonnant ainsi leur rôle d'assurer à chacun les conditions de base de la citoyenneté sociale (E. Krezlo et C. Lévy).

Abordant la stratégie particulière du report par le gouvernement belge de certains outils de l'aide sociale sur les collectivités locales, M. Hamzaoui analyse en particulier les usages multiformes de la notion de «contrat», et notamment son détournement quand il contraint l'assujetti à entrer dans des dispositifs d'insertion (formation ou emploi précaire) qui signent des rapports inégalitaires et rarement de participation ou de réciprocité.

L'étude de L. Boivin traite de la construction idéologique de la «dépendance» et de ses effets pervers quand elle s'accompagne d'un détournement de sens du concept et des valeurs qui le connotent pour étiqueter une population de femmes «cheffes» de ménage monoparental. La réforme de l'aide sociale réalisée en 1998 au Québec table comme la plupart des politiques sociales analysées dans ce numéro sur des mesures de réduction de la «dépendance» par un «retour à l'emploi». De quelle dépendance s'agit-il? Et de quel emploi? Qu'est-ce qui justifie cette équation «indépendance égale emploi», ici dans ce cas particulièrement exemplaire d'une population qui connaît souvent les conditions les plus précaires, sans qu'aient été prises en compte un ensemble de configurations propres à leur environnement spécifique de mère de famille qui ne peut assumer n'importe quel emploi, n'importe où, à n'importe quelle condition? Mais à qui peut-on imposer cette sorte d'emploi sans qu'il y ait déni de droit et de citoyenneté?¹

1. Cf E. Vogel-Polsky, M.N. Beauchesne (coord.), Les politiques sociales ont-elles un sexe ?, Bruxelles, Labor, 2001.

Effectivement, on doit bien constater que, sous nos yeux, comme l'observe E. Krzeslo, se construit entre le marché ordinaire du travail et le chômage un espace flou aux frontières mal définies parce que les «nouvelles formes d'emploi» qui y apparaissent ne correspondent plus aux définitions initiales du contrat de travail ou du chômage. Insécurité des personnes et détournement du droit (le travail au noir étant le cas limite de cet espace où sont rendues «invisibles» des catégories sociales initialement ciblées pour être «activées» (Boivin, Lévy), jusqu'à ce que l'activation se mue pour une part d'entre eux en «perte de droits» et donc d'existence en tant que citoyen/citoyenne. Ainsi, se construisent sous l'effet de la catégorisation et du ciblage, des zones de plus en plus larges de non-droit pour les gens «d'en-bas», zones grises des sociétés avancées, où le discours politique n'a cependant pas totalement renoncé à un faire-valoir de ces droits, mais où les relais traditionnels que sont les représentants des travailleurs n'ont pas encore trouvé d'ancrage pour un faire-valoir des droits face aux processus d'exclusion, «d'invisibilisation» (Lévy).